

REPUBLIQUE DU BENIN
⇔⇔⇔⇔⇔⇔
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
⇔⇔⇔⇔⇔⇔

DECRET N° 2001- 377 du 20 septembre 2001

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,
ministre d'Etat, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale, de la
prospective et du développement de
l'intérim de Monsieur le Président de la
République, chef de l'Etat, chef du
Gouvernement

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 22 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n° 2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du
Gouvernement ;

DECRETE :

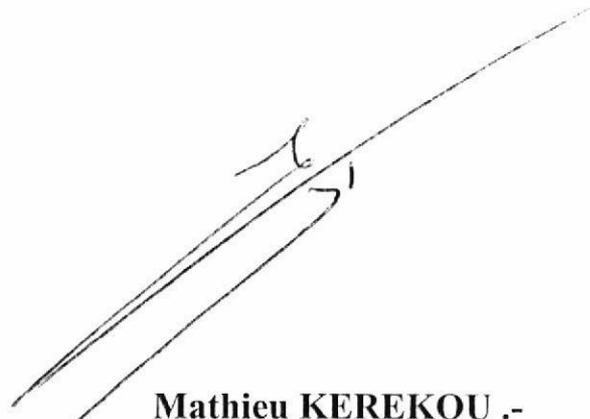
Article 1er.- Pendant, l'absence de Monsieur le Président de la République, chef
de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre
d'Etat, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, de la prospective
et du développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation
présidentielle.

Article 2 – Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Mathieu KEREKOU .-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DC-MIL 2, DEPARTEMENTS 6
JO 1.-